



B.P. 204

7372 PHALSBOURG Cedex

Tél. 03.87.24.40.00

Fax 03.87.24.10.00

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le 22/09/2026

Berger
Levrault

ID : 057-215705401-20260921-D2624-AI

ARR D26.24

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION D'UNE PARTIE DES FONCTIONS DU MAIRE À UN
CONSEILLER MUNICIPAL – Jean Philippe SCHRUB**

Le Maire de la commune de Phalsbourg,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18, qui prévoit que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Vu le procès-verbal de la séance d'élection et d'installation du conseil municipal ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour la bonne administration de la commune, de déléguer certaines fonctions à M. Jean Philippe SCHRUB, conseiller municipal ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

M. Jean Philippe SCHRUB, conseiller municipal reçoit, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, délégation de fonctions pour la gestion du Musée.

Article 2

Le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité et publié conformément aux règles applicables à la commune. Copie sera transmise à l'intéressé.

Fait à Phalsbourg, le 21 septembre 2026

Le Maire


Marielle SPENLE